

LES MUTINS OBTIENNENT SATISFACTION (suite)

« Les hommes sont laissés au repos absolu sans qu'aucun exercice, ni aucune manoeuvre, ne viennent interrompre la détente physique et morale indispensable après 3 mois de séjour en première ligne, sans interruption, dans le secteur le plus tourmenté du front... »

PREPARATION DANS LE SECRET

L'heure du repos, oui, mais aussi l'heure de la permission tant promise, tant attendue et toujours pas arrivée. Lundi, mardi, mercredi passent. Aucune annonce de permissions ne parvient. Est-ce à ce moment, que se prépare la mutinerie ? Oui, à Bukovo, au 6° Bataillon, et plus spécialement à la 26° Compagnie. Sans le crier sur les toits. Les chefs diront qu'ils n'ont rien vu venir. L'Etat Major cantonne dans l'autre village. On met alors noir sur blanc les revendications et les motifs. On se demande aussi comment mobiliser les deux autres bataillons du village voisin de Zlokukjan. En leur demandant de signer une pétition ? Oui, bien sûr. On se demande enfin à quel moment et à qui il faut présenter ces demandes.

Le jeudi 5, à la surprise générale, l'ordre arrive d'aller relever le 372 RI les 6 et 7. Le 6° Bataillon dans la nuit du 6 au 7. Le 7° dans celle du 7 au 8. Et le 5°, dans celle du 8 au 9. Il est donc temps d'agir. Le 6° Bn quitte Bukovo le vendredi 6 au matin pour faire étape à Monastir. La suite nous est racontée dans le JMO du 242 à la date du 6 juillet.

REFUS DE REMONTER

« Le 6 juillet, vers 17h30, au moment où le 6ème Bataillon va remonter aux avant-postes pour relever un Bataillon du 372, 120 hommes environ, bons soldats et les plus anciens, se présentent au capitaine Abadie, commandant le Bataillon et lui disent : « Nous ne remonterons aux avant-postes que lorsque des permissions nous auront été accordées. Voilà 35 mois que nous attendons. » Parmi ces 120, se trouvent « des gradés », précise le JMO de la 113° Brigade qui ajoute qu'il s'agit d'un « rassemblement en ordre et en silence près du cantonnement du chef de Bataillon. Les hommes réclament que les soldats ayant droit à une permission ne remontent pas en ligne avant de l'avoir obtenue. » Première conséquence : Le départ du Bataillon fixé à 20h30 est différé.

LA PERMISSION : UN DROIT

Les revendications des poilus, sans doute mises noir sur blanc, les voilà, telles que les a transcrites le JMO :

« 1° - La loi nous donne droit à des permissions. Elles nous furent toujours accordées avec parcimonie.

2° - Elles nous furent promises maintes fois, très rarement accordées. Nous ne croyons plus aux promesses.

3° - De nombreuses notes lues à la Décision, au Bulletin des Armées avaient fait espérer des permissions. En mars, des renforts envoyés au front devaient permettre l'envoi des permissionnaires, nombre pour nombre. Les attaques ont eu lieu. Aucun homme n'est parti.

4° - Après les combats des 19 et 20 mars qui furent particulièrement durs pour nous et où nous nous sommes bien conduits, nous avions espéré un repos : nous avons eu huit jours et nous sommes remontés pour trois mois aux tranchées, dans un secteur où les alertes étaient continues et les pertes très sévères.

5° - Nos familles nous écrivent qu'en France, les permissions sont accordées avec régularité et que si nous ne venons pas, c'est que nous ne voulons pas... Nos foyers sont détruits du fait de cette longue absence. » (voir encadré « Sexes en guerre »). « Tous ces motifs sont discutés et commentés par les hommes. Depuis longtemps, la permission est leur idée fixe. Ils sont à bout.

L'arrivée ces jours derniers d'un renfort qui les mit au courant des incidents survenus à Zeitenlik, et où, disent-ils, raison aurait été donnée aux manifestants, leur fit apparaître une solution. Pourquoi n'auraient-ils pas gain de cause ? Ils profitèrent du repos accordé aux bataillons pour s'organiser. Rien ne transpira. »

« Les hommes montrèrent même beaucoup de calme et de discipline. Le 6° Bataillon fit son mouvement de Bukowo à Monastir, nuit du 5 au 6, dans de très bonnes conditions.

UNE REBELLION DE PARTOUT

A partir du 6 après-midi, des indications très nettes permirent aux officiers de se rendre compte qu'un accord semblait établi entre les hommes des différents Bataillons et peut-être même d'autres régiments. Une liste comprenant des signatures et portée par un muletier venant de Zlokukjan aurait circulé au 6° Bataillon... La rébellion aurait été organisée dans tous les Bataillons du Régiment, peut-être même aurait-elle des ramifications plus étendues. »

Le commandant du 6° Bataillon, le capitaine Abadie essaie de faire revenir les hommes « à de meilleurs sentiments ». Il n'y parvient pas. Le Lieutenant Colonel Borie, commandant du Régiment quitte alors son PC à Zlokukjan pour se rendre en hâte à Monastir. Son intervention reste sans effet.

Le Général Commandant la 57° Division vient à son tour tâcher de faire rentrer les

« SEXES EN GUERRE »

LHISTORIEN FRÉDÉRIC ROUSSEAU dans son ouvrage, « La guerre censurée », (éditions du Seuil, 2003) consacre 70 pages à son chapitre « Sexes en guerre ». Il écrit (page 266) : « Dans une guerre si longue, qui impose une séparation d'une durée exceptionnelle, le lien amoureux, si ténu soit-il, offre une ultime raison de tenir, une raison de vivre, à des hommes qui parfois en manquent, et désespèrent d'en sortir. » Et page 268 : « A en croire beaucoup de témoins, ce sont les perspectives mêmes de permissions qui permettent de ne pas flancher, d'endurer les peines et les souffrances. Connaître le terme, fût-il approximatif, de sa misère, aide à la supporter. » Et enfin, page 292, « La crainte de se voir remplacés par un homme de l'arrière hante aussi les jours et les nuits des hommes du front. »

hommes dans le chemin du devoir, mais sans y parvenir. Tous les arguments employés échouent. Les hommes se montrent calmes, déferents, respectueux, mais complètement butés. Une seule chose les intéresse : « Partir en permission. »

« La nuit du 6 au 7 est calme. »

« Le 7 juillet, vers midi, indique le JMO de la 113° Brigade, le général Grossetti, Commandant de l'Armée Française d'Orient, vient faire une suprême démarche auprès des hommes du 6° Bataillon. Les hommes maintiennent leurs prétentions. »

Le JMO du 242 précise que « dans une scène particulièrement émouvante, en présence du drapeau du régiment, il adjure les hommes de faire amende honorable, de rentrer dans le devoir, en raison de leur passé militaire, en souvenir de cette vaillante région de l'Est à laquelle ils appartiennent presque tous. Rien n'y fait. Ils sont butés. »

En conséquence, on résolut de séparer le plus tôt possible les rebelles des éléments restés sains.

Les « dissidents » du 6° Bataillon sont alors comptabilisés par compagnies et par grades. Au total : 228. Soit : 1 adjudant, 1 sergent-major, 21 sergents, 27 caporaux et 178 soldats = 228. Le soir, ils sont conduits « dans le plus grand calme » sous bonne garde à Negocani (à 15 km sur la route de Florina). Les éléments restés fidèles montent le soir même aux avant-postes.

500 PERMS ACCORDÉES

8 juillet - Vers 8 heures du matin, le Lieutenant Colonel du régiment apprend que le général Sarraill accorde 500 permissions à la 57° Division, dont 120 environ reviennent au 242. Une « mesure séance tenante exécutoire. » Il reçoit l'ordre d'aller annoncer cette nouvelle aux dissidents et de les faire rentrer dans l'ordre. « La communication est faite. Si les rebelles remontent en ligne, **suite page 3**